CONDITIONS DE PRODUCTION

Le récit et l'analyse de cette situation ont été produits par un groupe de 5 professeur.e.s-stagiaires (MEEF2 / Professeurs de lycée des voies technologique et professionnelle) en 2016-2017. Ils/elles ont été accompagné.e.s par un formateur/une formatrice en bénéficiant de ses remarques, questionnements et conseils. La production qui suit est une deuxième version, c'est à dire que les stagiaires ont effectué quelques remaniements à partir de remarques formulées par le formateur/ la formatrice sur la première version.

01. La situation

1) L'enseignant

L'enseignant est un professeur de Maths-Sciences.

2) Les caractéristiques de la classe et de l'établissement

La classe est une classe de Seconde Professionnelle section ASSP (Aide, Soin et Service à la Personne). Elle comporte 28 élèves tous féminins.

Concernant l'ambiance de la classe, il y a quelques problèmes de harcèlement moral concernant le physique de 2-3 élèves ainsi que du bavardage.

Certains élèves ont eu très peu ou pas du tout de cours de maths en 3ème et/ou en 4ème.

L'ensemble des élèves de cette classe habitent dans ou aux environs du même bassin, mais présentent une mixité sociale importante quand on considère leur lieu d'habitation et la profession et la catégorie socio-professionnelle des parents.

3) Le moment précis de la situation

La situation s'est déroulée un lundi en début d'après-midi durant l'heure entre 14h30 à 15h30, en début d'année (fin septembre), juste après leurs 2h de sport. Il s'agit d'une séance de maths en classe entière.

4) Le contexte matériel de la situation

L'espace classe a une disposition traditionnelle, à savoir 3 colonnes de tables doubles sur 5 rangées.

Le matériel à disposition présent dans chaque classe consiste en un ordinateur et un vidéoprojecteur. Les élèves ont, quant à eux, l'obligation de ramener leurs cahiers ou classeurs ainsi que leurs trousses et leurs calculatrices. Il s'agit d'une situation en classe sans intervention extérieure.

5) Activité de l'enseignant

Chaque début de séance commence par un accueil des élèves par l'enseignant à la porte de la classe. Les élèves s'installent et sortent leurs affaires, à la demande du professeur. Celui-ci distribue alors une activité sur des statistiques.

6) Activité des élèves sans matériel

A la distribution de l'activité sur les statistiques que les élèves lisent et commencent à effectuer, le professeur passe dans les rangs et constate qu'environ 90 % des élèves n'ont pas apporté leur calculatrice pour effectuer les calculs demandés et que 3 élèves n'ont pas leur cahier.

Les élèves sans calculatrice ont minimisé le problème en proposant une alternative, à savoir l'utilisation de l'application « calculatrice » de leur téléphone.

L’absence du cahier (pour les 3 élèves concernés) a été justifiée par un « Ben j’ai oublié M’dame », et ils ont demandé alors une feuille simple à leurs camarades en lançant haut et fort dans la classe « Hey, qui a une feuille à me passer ?! ».

7) Activité des autres élèves (avec le matériel)

Les autres élèves observaient la scène (avec les réactions et les réponses des élèves repérés par le professeur) en souriant et commentant chaque phrase prononcée par leurs camarades.

Le temps de résoudre le problème avec ces élèves, ceux qui avaient leur matériel commencèrent l’activité tout en essayant de faire abstraction du dérangement causé par ceux qui ne l’avaient pas.

02. Les questions que cela pose

1) Individuellement pour chaque élève ayant oublié son matériel

Sa formation est ralentie, et il ne peut pas réaliser le travail demandé. Il peut alors manquer d’éléments, et ne dispose que de cours incomplets (perte de cohérence dans l’apprentissage). Il s’auto-exclut du groupe classe car il n’aura pas fait les mêmes activités que le reste de la classe.

2) Pour le groupe classe

La progression de la classe est ralentie et provoque des perturbations dans le rythme de la séance proposé par l’enseignant. Il peut y avoir aussi des altercations entre les élèves pour avoir le matériel voulu.

Cela peut provoquer à moyen ou long terme des tensions dans l’ambiance de classe.

Il peut donc y avoir au final une influence du comportement de l’individu sur le groupe et inversement (effet d’entraînement).

3) Pour l’enseignant

Cela perturbe la progression et le rythme de la séance que le professeur a choisis. L’élève essaie alors de remettre en cause l’autorité de l’enseignant, et cela peut prendre du temps pour résoudre le problème et ainsi gêner potentiellement la gestion de classe lors de l’effet de la décision individuelle sur le collectif.

Cela pose une question de compréhension des consignes de matériel et des attentes formulées aux élèves, telles qu’elles ont été énoncées lors de la rentrée de septembre par le professeur.
Le quota de photocopies par classe (quand il y en a un) est un problème pour les élèves. Le professeur ne pouvant pas forcément fournir un autre exemplaire de l’activité à (aux) élève(s) ayant oublié leurs affaires.

Ces situations peuvent être interprétées de manières différentes par le professeur :

→ auto-exclusion du groupe classe
→ démotivation quant à l’activité à effectuer
→ manque d’autonomie et de maturité
→ hiérarchisation des disciplines (professionnelles par rapport aux générales)
→ problème d’ordre financier
→ provocation par la volonté de nuire au professeur
→ désintérêt pour la matière.

4) Pour le fonctionnement institutionnel (l’établissement)

Il existe des limites législatives et sociales aux exigences formulées aux familles quant au matériel, mais on ne peut les connaître que si les parents ou l’élève communique avec le ou les professeurs (possibilité d’être aidé par l’assistante sociale).

Il est intéressant de connaître comment les autres professeurs gèrent l’absence de matériel et si ces oublis ont lieu dans toutes les matières.

Se pose aussi alors la question de la mise en place de structures pour gérer la multiplication des sanctions avec la vie scolaire ainsi que celle des effets sur l'image de l'établissement (exemple : la tenue professionnelle, etc.).

On peut également se poser la question du positionnement des parents par rapport au suivi du manque (partiel ou total) de matériel de leur enfant.

03. La dimension réglementaire

1) Les obligations côté enseignant / lycée

S'appuyant sur le fondement du principe de la gratuité énoncé dans le Code de l'Education, articles L132-1 et L132-2, il est acquis que le matériel individuel, en tout cas pour ce qui concerne les manuels, est fourni par l'établissement, et que la liste des fournitures essentielles doit rester limitée pour respecter l'égalité et ne pas grever le budget des familles.

La loi précise que les élèves doivent être aidés dans leur scolarité (bourses) (cf. Code de l'Education, art. L531-1 sq.) et que, pour favoriser l'égalité des chances, il doit y avoir la possibilité d'une formation scolaire pour tout le monde.

La circulaire 2008-093 du 10 juillet 2008 (« Vie scolaire / Fournitures scolaires ») nous dit que l'enseignant, par la liberté pédagogique, a le droit de demander les fournitures qu'il souhaite mais ne peut quémander de marques de matériel précis (exemple : cahier Oxford, calculatrice CASIO ou TI, etc …) et rappelle qu'« aucune disposition légale n'oblige les parents à procéder à ces achats ».

L'Education Nationale via l'enseignant, d'après les règlementations, est dans son plein droit de réclamer l'achat de fournitures scolaires (dans le respect de la liste fournie par le Ministère de l'Education) et d'exiger que celles-ci soient présentées à chaque cours pour la bonne réalisation des tâches demandées.

En cas d'impossibilité par les parents de couvrir les frais de matériel, dans le cas d'une situation sociale difficile, c'est à l'Etat de pallier cette obligation en attribuant des bourses/aides financières à la famille afin de procéder à l'achat du matériel nécessaire à l'élève pour l'année.

2) Les obligations côté élève / parents

Les élèves ont, d'après le Code de l'Education, article L 511-1, l'obligation de « l'accomplissement des tâches inhérentes à leurs études ». Elle inclut « l'assiduité et le respect des règles de fonctionnement et de la vie collective de l'établissement ».

Ils doivent aussi respecter le règlement intérieur.

Enfin, l'article L 111-2 du Code de l'Education nous indique que les familles sont « associées à l'accomplissement des missions » de l'Education Nationale.

L'Etat mettant tout en œuvre pour la réussite de chaque élève, ce dernier est donc dans l'obligation officielle d'apporter son matériel en cours. De plus, les parents se doivent de s'investir dans la réussite scolaire de leurs enfants.

04. Ce qu'en disent des collègues

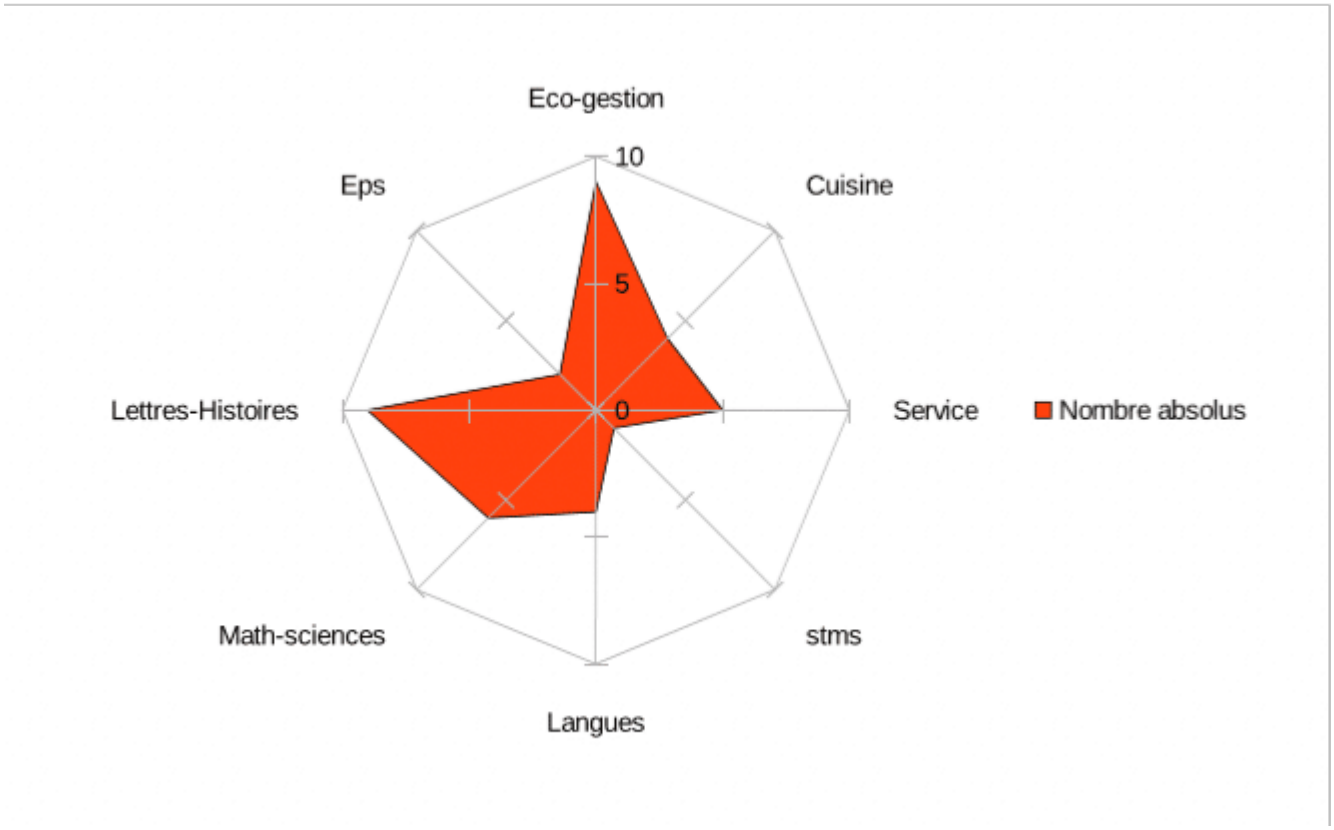
Méthodologie :

Nous nous sommes appuyés sur un questionnaire de notre élaboration. L'objet de cette étude est l'importance du phénomène et ses conséquences (réactions et actions mises en place) auprès du personnel enseignant et de l'institution scolaire en général.

Le questionnaire a été soumis au personnel de 5 établissements (professionnels et polyvalents) sous la forme d'un échange oral direct avec les enquêteurs. Le nombre de professionnels compris dans l'échantillon s'élève à 40 personnes. De ce fait, l'étude s'est faite sous la forme d'une enquête qualitative mais, pour plus de visibilité et afin de dégager

les tendances générales, nous avons illustré nos propos avec des graphiques.

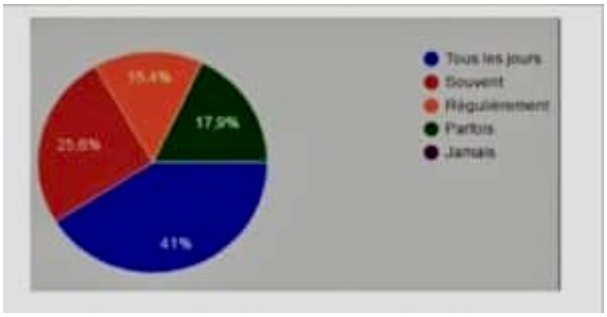
Les enseignants interrogés enseignent des disciplines variées :



Ampleur du phénomène :

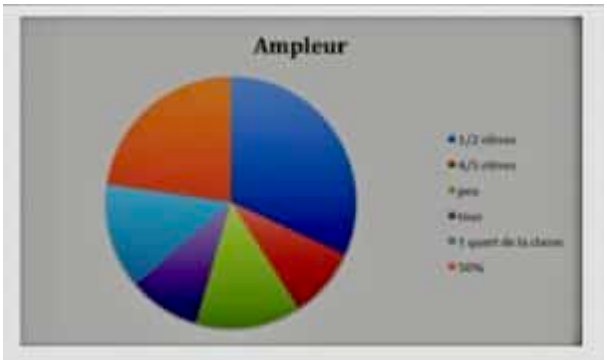
La nature du matériel oublié est variable en fonction des besoins des disciplines, qu'il s'agisse de matériel spécifique (tenue professionnelle pour la cuisine, tenue de sport pour l'EPS…) ou transversal (fournitures de la trousse : stylos, colle, …).

Nous avons pu constater que le phénomène touche tous les enseignants interrogés. Une majorité y est confrontée souvent. Une grande partie de ces enseignants rencontrent même le problème tous les jours. C'est donc un phénomène d'une ampleur importante.



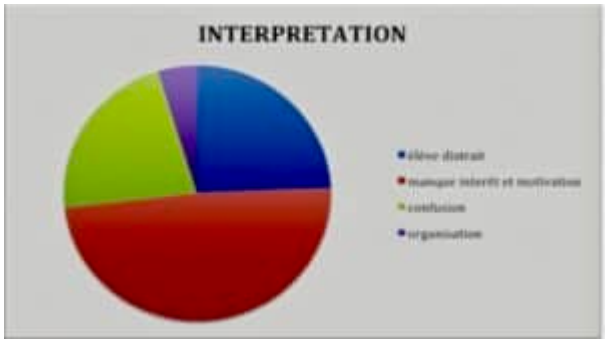
La plupart du temps, les enseignants constatent le manque de matériel dès le début du cours ou au moment de son utilisation. Cependant, si l'oubli est constaté très tôt par certains enseignants, c'est parce que les élèves ont besoin de leur matériel dès le début du cours. La démarche spontanée des élèves pour signaler ce problème reste minoritaire.

Le problème peut prendre une ampleur importante dans la classe, allant jusqu'à sa totalité. Dans une petite majorité des cas, le phénomène ne concerne que quelques élèves et souvent les mêmes.

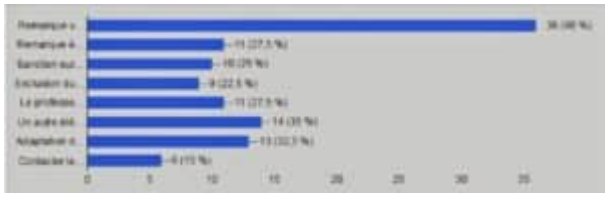


Face à ce phénomène important et surtout récurrent, une part importante des enseignants ressentent de l'indifférence face à l'oubli de matériel par leurs élèves. Cependant, pour la majorité, le sentiment dominant reste l'agacement voire la frustration. Cela prouve que ce problème a des répercussions sur les conditions de travail de l'enseignant. Cela le met également dans une situation d'énervement qui peut impacter la qualité du cours donné.

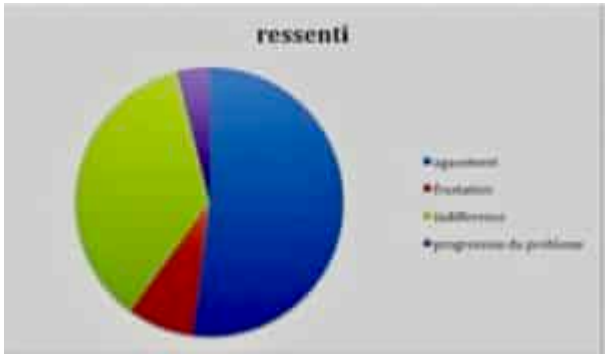
Les enseignants interprètent, pour la plupart, l'oubli de matériel comme un manque d'intérêt et de motivation. Pour les autres, cela s'explique par un manque d'organisation ou est imputable à une personne distraite.



Une très grande majorité des enseignants interrogés font une remarque verbale. Ensuite les pratiques varient de la simple remarque écrite dans le carnet de correspondance jusqu'à l'exclusion de cours. On remarque trois tendances générales : la simple remarque, la sanction et la recherche d'une solution immédiate (adaptation du cours ou prêt de matériel par l'enseignant ou un autre élève). Une pratique n'empêche pas l'autre, et des enseignants font une remarque verbale avant de donner une sanction ou de fournir du matériel.



Pour la grande majorité des enseignants, le ressenti des élèves face au problème et à la réaction du professeur est l'indifférence. Certains, pour échapper à une sanction éventuelle, vont essayer de trouver des excuses, souvent celle de la confusion entre le matériel de différents cours. Parfois le poids du sac est une raison évoquée.



L'oubli du matériel a une influence importante sur le déroulé du cours. Cela perturbe la

temporalité du cours (perte de temps pour s'occuper du problème) et peut modifier l'activité prévue par l'enseignement en fonction de son ampleur.

05. Ressources universitaires

Nos recherches n'ont pas permis de trouver des travaux universitaires portant précisément sur l'oubli de matériel scolaire par les élèves. Cette notion intervient principalement dans des articles traitant de l'accompagnement scolaire, de conflits dans l'école, du décrochage scolaire, de la vie scolaire. L'oubli de matériel scolaire est évoqué comme un indicateur de la relation de l'élève à l'école et des conséquences qui en découlent.

Nathalie ANTON, dans un article intitulé « L'importance du matériel » publié le 15/09/2008 sur son blog « Conseil et accompagnement scolaire – réussir à en parler, en parler pour réussir », déclare que « le soin apporté au travail est un bon révélateur de la relation qu'entretient l'élève avec l'école. (…) Comment l'accompagner au mieux dans cette gestion du matériel, dont dépend indéniablement la qualité de son apprentissage ? » .

La question induite est : quelles sont les conséquences des oublis de matériel ?

Nathalie ANTON précise que « l'absence ou l'oubli de matériel place d'emblée l'élève dans une situation problématique ». L'auteure relève les conséquences, multiples, de l'oubli de matériel : cet oubli gêne le déroulement du cours, provoque une déconcentration de tous les élèves ayant pour conséquence un affaiblissement des possibilités d'assimiler correctement les cours. En effet, en l'absence des documents requis, l'élève ne peut suivre de façon satisfaisante la séquence, comprendre les attentes du professeur, réaliser le travail demandé.Cet oubli ne fait qu'empirer la mise en difficulté des élèves qui, pour pallier l'absence de matériel, prennent note du cours sur des feuilles volantes, en négligeant la propreté : celles-ci sont souvent perdues, car non classées dans le cahier ou lutin.Le manque de propreté dans la prise de notes n'est pas incitatif pour l'élève à apprendre ses cours.

Cette difficulté de la relation de l'élève à l'école est traitée dans un rapport publié en 2007 par Jean DONNAY dans le cadre de recherches en éducation sur le décrochage scolaire.

Damien FAVRESSE et Danielle PIETTE définissent le décrochage comme un processus évolutif, progressif, conséquence de la « détérioration du lien entre le jeune, l'école et la société ».

J. DELCOURT (1989) parle d'un « processus progressif de désintérêt pour l'école, fruit d'une accumulation de facteurs internes et externes au système scolaire ».

L'oubli de matériel scolaire est un des indicateurs du décrochage scolaire. Il traduit souvent l'aboutissement d'une accumulation de difficultés d'apprentissage antérieures ou actuelles. L'élève submergé, aigri, ne s'implique plus et adopte un comportement contradictoire.

Dans un article « Le conflit dans l'école : question scolaire et question sociale » paru dans la revue Le Télémaque 2007/1 (n°31), Pierre MERLE (université de Haute-Bretagne – Rennes 2) exprime, suite à une enquête, pourquoi les collégiens sont punis : 54% pour bavardages, 46% pour du travail non-fait, 36% pour l'oubli de matériel (en 3ème position). Si l'on estime qu'en lycée professionnel on retrouve sensiblement les mêmes chiffres, on peut s'associer à l'auteur qui le lie à un désintérêt pour l'enseignement dispensé.

Jean DONNAY, dans le cadre de sa recherche mentionnée précédemment sur le décrochage scolaire, indique que le décrochage chez l'adolescent se trouve intégré en motivation interne si l'adolescent n'a pas une bonne estime de soi : perdant confiance en lui, il se décourage, se démotive, ne veut plus travailler. Le désinvestissement devient un moyen de protéger sa personne.

L'absence de sens des enseignements reçus prend une dimension sociale lorsque l'élève ne voit pas vers quelle vie, quel métier, il se projette à travers la formation. La question « À quoi sert d'aller à l'école ? » se pose et se lie à celle du choix de l'orientation professionnelle souvent subie. Pierre MERLE, traitant des conflits à l'école et évoquant les collégiens punis, déclare ainsi : « Il s'agit d'une population d'élèves mal intégrés à la société scolaire qui fera massivement l'objet d'une réorientation en lycée professionnel ou EREA ».

En s'appuyant sur ce texte, on pourrait établir la conséquence que ces élèves en lycée professionnel sont ceux qui ont déjà eu un lien difficile avec l'école, exprimé par exemple par

l'oubli de matériel et qui, s'ils ne trouvent pas de sens, reproduisent le même schéma de réaction d'opposition.Le conflit à travers l'oubli de matériel dénote de la distance entre l'élève et les attentes et les pratiques pédagogiques des professeurs et de l'institution scolaire.

L'adolescent ne voit pas dans quelle voie professionnelle s'engager, quelle vie il souhaite vivre. Implicitement, l'oubli de matériel traduit le manque de motivation de l'élève dans son parcours.

L'oubli de matériel dont il est question dans ces textes concerne souvent celui qui est nécessaire pour prendre des notes (stylos, feuilles), pour suivre les cours (livre, documents) ou pour permettre des calculs, activités (calculatrices, règle…). L'oubli de matériel spécifique nécessaire aux élèves dans le cadre d'ateliers professionnels en travaux pratiques n'est pas traité de façon explicite. Alors qu'il revêt un caractère particulier puisqu'en plus de produire les mêmes effets négatifs dans l'organisation du cours et des apprentissages, il impose aux professeurs et à l'institution le respect des règles professionnelles d'hygiène et de sécurité.

Ainsi de l'élève en BAC PRO cuisine qui n'a pas ses chaussures de sécurité ou une partie de sa tenue, et ne peut participer sérieusement à la séquence de travaux pratiques de cuisine pour des raisons d'hygiène et de sécurité. De même, l'élève en restaurant qui n'a pas la tenue de service complète et conforme à celle définie par l'école pose le problème du non-respect du code professionnel : comment faire servir un élève en baskets dans un restaurant ?

L'élève s'exclut par l'oubli de son matériel d'un point essentiel de la formation qui concerne les compétences mises en œuvre dans la relation avec la clientèle.

Quelles réponses donner à l'oubli de matériel et à ses conséquences néfastes pour l'élève ? Les auteurs apportent des solutions que nous relèverons dans la section suivante.

06. Pistes de résolution de la situation

1) Les solutions issues des ressources universitaires

Au niveau des ressources universitaires, l'étude menée nous a permis de dégager des propositions de solutions ou plutôt des pistes d'actions à mettre en œuvre :

- Accroître le rapprochement des familles et de l'école pour confronter leur représentation vécue, permettant à chacun de verbaliser les difficultés ressenties. Favoriser la possibilité de s'appuyer sur les parents.
- Développer des approches pédagogiques actives et variées, impliquant davantage l'élève pour lui permettre de vivre régulièrement des expériences de réussite et permettant de développer sa motivation pour l'école.
- Accompagner l'élève dans la compétence à gérer son matériel scolaire.
- Dans le cadre d'une sanction de l'oubli de matériel, construire cette sanction afin qu'elle soit réflexive pour l'élève et l'amène à comprendre les conséquences et origines de cet oubli et l'implication pour lui-même, ses camarades et l'institution scolaire.
- Favoriser la découverte des métiers avant l'orientation professionnelle afin de permettre aux élèves de voir la réalité du métier et de ne pas en avoir une fausse représentation avant de déterminer leur choix.
- Établir un tableau trimestriel de suivi par élève, avec mention des difficultés (absences, retards, oubli de matériels…) et des points positifs rencontrés (implication dans la vie scolaire…), et un système de croix influençant une note en positif ou en négatif.

2) Différentes pistes pour répondre à la situation (avantages et inconvénients)

À partir des échanges avec les 40 collègues que nous avons interrogés, nous avons trié les différentes pistes en distinguant celles qui marchent, celles qui fonctionnent au bout d'un certain temps, celles qui ont un résultat mitigé, et celles qui ne donnent aucun résultat.

Pour ce qui est des actions qui marchent, on a :

- tableau / grille de comportement
- notes (départ à 10/20 et régulation en fonction des oublis, de la participation, etc…)
- sanctions (mot dans le carnet, heure de colle)
- contribution des CPE, du chef des travaux, du Professeur Principal, du Proviseur
- réaction et sanction variant selon le type et la récurrence du matériel oublié

Pour ce qui est des actions qui marchent au bout d'un certain temps, on a :

- la remarque verbale
- le prêt de matériel

Pour ce qui est des actions mitigées, on a :

- la sanction (carnet, retenue) pour certains élèves
- le partage/collaboration entre élèves (groupes, photos)

Pour ce qui est des actions qui ne marchent pas, on a :

- check-list du matériel à apporter lors de la séance suivante
- professeur abandonnant toute réaction, sanction ou « carotte ».

3) Actions de court terme et long terme lorsque c'est pertinent

Actions qui marchent tout de suite :

- tableau / grille de comportement
- notes (départ à 10/20 et régulation en fonction des oublis, de la participation, etc…)
- sanctions (mot dans le carnet, heure de colle)
- contribution des CPE et du Professeur principal
- réaction et sanction variant selon le type et la récurrence du matériel oublié

Actions qui marchent à long terme :

- la remarque verbale peut faire effet seule (selon le professeur)
- le prêt de matériel lorsqu'il s'agit d'un outil volumineux et encombrant.

07. Prendre parti

Il semble que la mise en place d'une politique globale au sein de l'établissement pour l'oubli de matériel ainsi que pour l'oubli des tenues professionnelles peut être une solution efficace sur le long terme. En effet, tous les professeurs formuleraient alors le même discours et porteraient les mêmes sanctions. Ainsi, il n'y aurait pas de « hiérarchisation » des disciplines et les sanctions seraient cohérentes. Cependant, nous avons pu observer dans les sondages que c'est une pratique très rare puisque chaque enseignant met en place son propre système au regard de ses propres exigences. Dès lors, face à toutes les règles, même si elles sont bien formulées, s'ajoute inévitablement l'interprétation que l'on en fait. Et à cet égard, il existe toujours, pour chaque professeur, élève, établissement à travers ses individualités, une dimension humaine qui génère une interprétation, une analyse, une réaction différente face à un même acte. On ne peut occulter ce fait, qui, s'il génère parfois des oppositions et des difficultés, fait que face à l'oubli de matériel, même avec un règlement précis, la décision prise puisse différer d'une personne à l'autre. C'est en contrepartie ce qui peut en faire la richesse avec l'humanisation, la souplesse, l'individualisation d'une décision tenant compte d'un contexte particulier, ponctuel.

Conclusion

L'oubli de matériels est une problématique délicate et complexe. Du cas isolé au phénomène de groupe, les élèves se retrouvent pénalisés dans leur apprentissage, y compris ceux qui ont leur matériel. Le professeur est affecté dans son organisation, dans la gestion des séquences et dans son rapport à l'autorité avec les élèves. Cette situation d'oubli de matériels par les élèves est perçue en forte évolution chez les enseignants. Au-delà des dysfonctionnements qu'elle génère, c'est le message qu'elle renvoie qui est primordial, pour en permettre son traitement. Les enseignants interrogés ont fait le constat que, quel que soit le niveau de classe, l'importance de l'oubli de matériels est souvent proportionnelle au manque de motivation des élèves. Elle traduit, chez ceux qui sont en Lycée Professionnel et Technique, un manque croissant de motivation, des difficultés scolaires, l'absence de sens à

suivre sa scolarité et à envisager le futur qu'offre son parcours. Il faut resserrer ou créer les liens entre les intervenants dans la formation : élèves, parents, professeurs, Institution. Développer la motivation et l'implication des élèves en favorisant de nouvelles approches pédagogiques. Offrir des parcours de formation moins cloisonnés permettant des temps de découverte de plusieurs champs d'orientation, pour favoriser un choix mûri et ne pas orienter dans l'enseignement professionnel ceux qui « ne réussissent pas ». Permettre des passerelles entre les formations pour favoriser la réorientation et ne pas contraindre un élève dans ses difficultés.

Car l'enseignement professionnel, lorsqu'il est choisi, découvert et apprécié par l'élève, offre de belles réussites dans l'intégration au monde du travail ainsi que pour l'épanouissement personnel et dans la société.